

Comité d'Établissement

Echos de la Réunion CE du 30/06/14

Tableau du plan de charge fourni par la direction.

SECTEURS	Juillet 14					Août	Sept	Observations
	S 27	S 28	S 29	S 30	Moyen			
St Hélène	9	9	9	9	9	9	9	
Prépa matière première	28	28	28	28	28	28	28	
CTD	8	8	8	8	8	8	8	
BIO	8	8	8	8	8	8	8	
Préparation structures	9	9	9	9	9	9	9	
Malaxage & coulée	36	36	36	36	36	36	36	
Finition	15	15	15	15	15	15	15	
CND	6	6	6	6	6	6	6	
Laboratoires LBM+LEE	20	20	20	20	20	20	20	
Laboratoires LA	15	15	15	15	15	15	15	
C.E.P(ou SA)	50	50	50	50	50	50	50	
Total charge	204	204	204	204	204	204	204	
Détachés (hors P+SA)	1	1	1	1	1	1	1	
Indisponible	3	3	3	3	3	3	3	
Prêt	0	0	0	0	0	0	0	
Effectif inscrit ESM	187	187	187	187	187	187	187	
Besoin extérieur	21	21	21	21	21	21	21	
Effectif total	208	208	208	208	208	208	208	
Ecart effectif / charge	0	0	0	0	0	0	0	

Situation économique et de l'emploi : La situation est nominale.

Intérimaires : les élus SUD ont protesté sur les entretiens de candidatures externes faites à MP alors qu'il y a des intérimaires formés occupant des postes pérennes.

Prévisions départ ATAA : La direction annonce 5 départs en Juin, 1 personne en juillet ; 2 en septembre et 5 en décembre.

Informations/consultations : 2 informations de réorganisations ont été présentées par la direction sur ST (Services généraux, Métrologie). SUD a demandé une réelle

information argumentée qui justifierait l'intérêt de sous-traiter.

1 Information sur la Qualité BU stratégique : SUD a dénoncé la réduction d'effectif, niée dans la présentation et contesté le fait qu'une partie de la qualité soit sous l'autorité de la production.

Toute réorganisation devra passer par l'avis du CHSCT

Le CE a été consulté sur la réorganisation des horaires MP. Les élus SUD ont voté pour car c'est une première avancée, quoique insuffisante.

Nous avons demandé la négociation qui a abouti à ce changement car le personnel MP est floué depuis des années en horaires irréguliers sans en avoir les contreparties. Vote : 4 pour (SUD), 3 abstentions (CGC).

SAFRAN/AIRBUS : La direction n'a pas donné plus d'information que ce qui a déjà été donné au CCE.

Rapport du Médecin du travail : Nous tenons à témoigner au Médecin qui participait à son dernier CE notre appréciation très positive de son implication humaine et professionnelle.

Nous avons demandé à la direction de répondre aux demandes formulées dans ce rapport.

Courrier de transfert des dossiers médical : Si vous remettez ce courrier reçu à votre domicile au service médical avant le 15 juillet en autorisant le transfert, votre dossier pourra rester sur le site. Nous pensons qu'il y va de l'intérêt de chacun. Votre dossier est couvert par le secret médical.

Factures impayées et consommables : Nous avons relayé l'exaspération des salariés. Il est inconcevable qu'une telle situation perdure aussi longtemps. Soit la direction HERAKLES n'a aucun pouvoir de régler ce problème, soit elle n'en a pas la volonté. Dans les 2 cas, cela est absurde et injustifiable.

Présentation du projet de convention tripartite : Les élus SUD ont présenté un projet de convention qui sera proposé à la direction pour accord entre les CE de St Médard, du Haillan et la direction.

L'accord consisterait à ce que la direction paye la différence de prix des repas sur les 2 sites afin que les salariés n'en fassent plus les frais.

Ce projet a été présenté à la réunion préparatoire du CE. La CGC y était favorable sans demander plus de précisions. Leur refus de voter en séance nous a surpris. Ils ont justifié leur position en déclarant n'avoir pas été convié à l'élaboration du projet et ne pas avoir les données financières.

Pourtant, suite aux élections, la CGC avait déclaré au CE du 13 Février qu'elle refusait toute participation aux commissions du CE.

Vote : 4 pour (SUD), 3 Ne Participe Pas au Vote (CGC). Nous aurions préféré un vote unanime pour que l'intérêt des salariés concernés soit soutenu par tous.

Le directeur a dit qu'il répondrait rapidement sur le contenu de cette demande.

CET et 15^{ème} RTT : Nous avons demandé à la direction d'émettre une note claire sur les conditions pour poser des CET. Nous avons aussi demandé quand apparaîtrait le jour de repos supplémentaire de la convention sur le bulletin (acquis par la lutte de nos collègues du Haillan en 2008). Selon la direction, il serait sur les bulletins de Juillet.

Ponts chômés payés : La direction n'a toujours pas donné de réponse sur l'octroi de ce jour aux salariés qui n'en ont pas bénéficié. Avant la convention HKS, la direction avait validé l'octroi de jours aux salariés du CEP qui n'en avait pas bénéficié afin de rétablir l'équité. Nous ne voyons pas en quoi la situation serait différente avec la nouvelle convention.

Bilan formation 2013 : Le plan de formation 2013 a été réalisé à 117 % en heures, 118% pour les cadres, 176% pour les ETAM, 282% pour les ouvriers. En effectif le plan a été réalisé à 100 % : 73% pour les cadres, 120% pour les ETAM, 172% pour les ouvriers.

Actions qualifiantes : 16 contrats qualification professionnel, 1 certificat d'animateur PI, 1 formation passerelle, 2 passages cadre, 4 passages AM et 8 passages polyvalents. Le pourcentage de la masse salariale consacré à la formation est de 4,4% de la masse salariale HERAKLES soit 5 165 072 €, nous n'avons plus accès au montant alloué pour St Médard.

Vote : 4 pour (SUD), 3 abstentions (CGC).

Avancement plan 2014 : Le plan au 31 MAI 2014 a été réalisé en heure à 53%, 29 % pour les cadres, 45 % pour les ETAM, 29% pour les ouvriers. En effectif, le plan a été réalisé à 56,5% du plan, 56 % pour les cadres, 50% pour les ETAM, 70% pour les ouvriers. 70% des ouvriers ont bénéficié au moins d'une formation.

Apprentissage et alternance : Il y a 32 contrats dont 13 se terminent en 2014. La direction s'engage à prendre 22 nouveaux contrats en 2014.